

TRADUCTION

(1) **Attestation d'examen CE de type ZELM ex**

(2) Appareils et systèmes de protection destinés à être utilisés conformément aux dispositions en atmosphères explosives - **Directive 94/9/CE**

(3) Numéro d'attestation d'examen CE de type

ZELM 12 ATEX 0479 X

(4) Appareil : **Projecteur portable de type SHL 350-Ex**

(5) Fabricant : **ecom instruments GmbH**

(6) Adresse : **Industriestr. 2, D-97959 Assamstadt**

(7) La construction de ce matériel ainsi que toutes les variantes autorisées sont spécifiées dans l'annexe de cette attestation.

(8) L'Organisme d'Examen et de Certification ZELM Ex, organisme enregistré sous le n° 0820 conformément à l'article 9 de la directive du Conseil des Communautés européennes du 23 mars 1994 (94/9/CE), certifie que ce matériel répond aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité en ce qui concerne la conception et la construction des appareils et systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosives, selon l'annexe II de la directive.

Les résultats de l'examen sont présentés dans le rapport confidentiel n° ZELM Ex 1431119894.

(9) Les conditions de base en matière de sécurité et de santé sont remplies en conformité avec les normes

EN 60079-0:2009
EN 60079-28:2007

EN 60079-11:2007
EN 61241-11:2006

EN 60079-26:2007

(10) Le signe "X" éventuellement placé après le numéro de l'attestation signifie que l'appareil n'est utilisé en toute sécurité que dans les conditions particulières définies dans l'annexe de cette attestation.

(11) Cette attestation d'examen CE de type se rapporte uniquement à la conception, au contrôle et aux tests de l'appareil ou du système de protection présenté, conformément à la directive 94/9/CE. D'autres exigences de cette directive peuvent s'appliquer au procédé de fabrication et à la livraison de cet appareil ou système de protection. Ces exigences ne sont pas couvertes par la présente attestation.

(12) Le marquage de l'appareil doit comporter les indications suivantes :



II 1 G Ex ia op is IIC T4 Ga ou

II 1 G Ex ia IIIC T130°C Da

Braunschweig, le 2012-02-07

ZELM ex

ZELM ex

Zertifizierungsstelle
(Organisme de
certification)

Organisme de certification
ZELM ex Harald Zelm,
ingénieur diplômé

Page 1 / 2

(13) **Annexe**

(14) **Attestation d'examen CE de type ZELM 12 ATEX 0479 X**

(15) Description de l'appareil

Le projecteur portable SHL 350-Ex est un matériel d'exploitation portable utilisé en atmosphères explosives qui requièrent les catégories 1G ou 1D.

Cet appareil est composé d'un boîtier en plastique avec une tête de la lampe pivotante. Trois DEL sont installées dans la tête de lampe. L'alimentation provient d'un module de batterie intégré.

Plage de températures de fonctionnement autorisées: $-20^{\circ}\text{C} \leq T_{\text{amb}} \leq +50^{\circ}\text{C}$
Plage de températures de stockage autorisées: $-30^{\circ}\text{C} \leq T_{\text{amb}} \leq +60^{\circ}\text{C}$
Plage de températures de chargement autorisées: $0^{\circ}\text{C} \leq T_{\text{amb}} \leq +40^{\circ}\text{C}$

Caractéristiques électriques

Alimentation depuis un module de batterie intégré.
Le circuit électrique interne est à sécurité intrinsèque.

(16) N° du rapport de contrôle

ZELM Ex 1431119894

(17) Conditions particulières

1. Il est interdit d'ouvrir le boîtier dans les atmosphères explosives.
2. Recharger l'appareil uniquement hors des zones explosives avec les chargeurs appropriés.
3. Le remplacement des piles intégrées ne doit être réalisé qu'en dehors des atmosphères explosives et uniquement par le fabricant ou par le personnel formé par le fabricant.
4. Éviter de mettre l'appareil en contact avec des acides ou bases agressifs.
5. Pour contrôler l'état extérieur correct du projecteur portable, procéder régulièrement à un contrôle visuel et de fonctionnement. Si les piles sont déchargées ou en cas de dommages visibles, retirer le projecteur portable des atmosphères explosives.
6. Respecter la notice d'utilisation.

(18) Conditions de base en matière de sécurité et de santé

satisfaites par des normes

Braunschweig, le 2012-02-07

ZELM ex

ZELM ex

Zertifizierungsstelle
(Organisme de
certification)

Organisme de
certification ZELM ex
Harald Zelm, ingénieur
diplômé

Page 2 / 2